

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**Nombre de
conseillers**

en exercice

présents

votants

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT SIX*
le 3 février

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/01/2026

Présents (13) : Julie LENFANT, Alain LAURENT, Marie Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO, Sébastien DESERBAIS, Nicolas DECHAUX, Christian PROVOST, Nathalie DUMAINE, Thierry PEYRAT, Laetitia VERGNE, Christel MASDIEU, Caroline LAVIGNE, Marion RABIET, Karine LEONARD

Absent ayant donné procuration (1)

Pascal PARDOUX donne procuration à Marie Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO

Absents (5) :

Katia LAFONT.

Philippe LAURENT.

Christophe BERTRAND.

Ophélie GREGORIO.

Pierre ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Alain LAURENT

Les points V et VI ont été rajoutés « sur table » à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 3 février 2026 et un vote préalable à été effectué pour décider si le conseil Municipal accepter de les examiner :

VOTE : Présents : 13 Procurations : 1

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

V : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'AGENTS TITULAIRES DES ECOLES

Un important travail de refonte des plannings du personnel des écoles a été entrepris suite à l'évolution des temps d'ouverture du centre de loisirs et au départ en retraite d'un agent des écoles en 2025.

La volonté d'une meilleure organisation du travail des personnels des écoles (ATSEM, agents d'entretien des locaux scolaires et extra-scolaires...) et la réduction des heures complémentaires vont modifier le temps de travail de certains agents.

2 agents titulaires des écoles sont concernés par cette augmentation de temps de travail (augmentation inférieure à 10% au temps actuel), aussi il est demandé au conseil de modifier les postes comme suit :

2 Postes d'Adjoint technique territorial à temps non complet :

- De 28/35^{ème} à 29/35^{ème}
- De 24/35^{ème} à 26/35^{ème}

En conséquence, Madame le Maire demande au conseil :

D'augmenter le temps de travail des postes précédemment cités de

- De 28/35^{ème} à 29/35^{ème}
- De 24/35^{ème} à 26/35^{ème}

D'inscrire les fonds nécessaires au budget.

De l'autoriser à signer tous les actes nécessaires.

VOTE :

Présents : 13

Procurations : 1

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et ans que dessus : 04/02/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 04/02/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 04/02/2026

Madame la Maire

